



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 4316

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les perspectives que représente l'économie alternative à la Réunion. De plus en plus d'associations s'impliquant dans l'aide aux personnes âgées, aux handicapés,... créent des emplois dans notre département. Aux vues de l'important gisement que ce secteur d'activité représente, il le remercie de bien vouloir lui préciser les diverses aides à l'emploi auxquelles peuvent prétendre ces associations.

Texte de la réponse

Le secteur des services aux personnes a été souvent décrit comme potentiellement porteur d'importantes perspectives de développement de l'emploi. La difficulté d'émergence d'une demande solvable constitue cependant le principal obstacle à ce développement. Aussi, les pouvoirs publics ont-ils mis en oeuvre depuis plusieurs années diverses mesures pour faciliter le recours des ménages aux services à la personne et favoriser l'émergence d'une offre structurée tant du secteur marchand que, en son absence, d'organismes de type associatif. Parmi ces mesures, on peut citer la création de l'allocation de garde d'enfant à domicile en 1987, l'instauration à partir de 1992 d'une réduction d'impôt sur les salaires versés aux travailleurs familiaux, la simplification des formalités administratives d'embauche et de rémunération des travailleurs familiaux depuis 1994 par le chèque emploi-service ou encore depuis 1996 la possibilité offerte aux comités d'entreprise ou aux entreprises de prendre en charge une partie de la dépense supportée par les ménages à ce titre. Les associations de services aux personnes bénéficient quant à elles, d'une part, d'une exonération à hauteur de 30 % des cotisations sociales patronales en application du dernier alinéa de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale et, d'autre part, des mesures générales d'allègement des charges sur les bas salaires. Cette aide peut être complétée par des concours apportés par les collectivités locales. Ainsi, l'aide publique marque-t-elle l'importance accordée par l'Etat au développement de ce secteur. Elle ne doit pas aboutir cependant à retarder l'émergence d'entreprises du secteur concurrentiel lesquelles marquent depuis quelques mois leur intention de s'engager plus franchement dans ce type d'activités nouvelles.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4316

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3374

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 57